

# Sauvegarder le moulin de Poissons



La qualité du bief d'amenée, qui alimente le moulin de Poissons, sera optimisée.

Jeu­di 27 mai, les respon­sa­bles du Syn­di­cat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) ont pré­sen­té leur projet de res­tau­ra­tion hydrau­lique sur le Ron­geant à Poissons.

Le pré­si­dent du syn­di­cat, Joël Agnus, et son direc­teur, Denis La­lé­vé, ont ac­cueilli Damien Thieriot, con­seiller dépar­te­men­tal du can­ton de Poissons, Etienne Ma­ra­si, maire de Vignory, Yves Jean­jean, ad­joint au maire de Poissons, l'é­lu­e lan­groise Sophie De­long, le pré­si­dent de la CCI Meuse-Haute-Marne, Jean-Paul Has­sel­er, et l'en­tre­pre­neur de Suzannecourt, Michel Vi­chard. Les pro­chains tra­vaux du SMBMA vont con­cer­ner l'ef­fa­ce­ment et l'amé­na­ge­ment d'ou­vra­ges hydrau­liques sur le Ron­geant, ainsi que la créa­tion d'un che­minement péda­go­gique. De première caté­go­rie piscicole, la rivière est clas­sée "liste deux" par l'Etat, avec obli­ga­tion d'y res­tau­rer la con­ti­nuité écolo­gique, afin de per­mettre le dé­place­ment



Les responsables du SMBMA et leurs interlocuteurs posent pour la photo sur l'ouvrage obsolète dit "du captage" qui doit être effacé.

de la faune et des ma­té­riaux so­li­des né­ces­sa­ires à la dy­na­mique flu­via­le.

Le syn­di­cat a mené une étude, con­si­dé­rant que les pro­jets doivent as­so­cier les pa­tri­moines cul­turel et na­turel, no­ta­ment pour péren­niser le fon­ction­nement du moulin his­to­rique de Poissons, patri­moine du passé in­dus­riel de la vallée, qui pré­sen­te un in­té­rêt tou­ris­tique ma­jeur. Les respon­sa­bles du SMBMA ont in­di­qué à leurs in­ter­locu­teurs que le projet de res­tau­ra­tion de la con­ti­nuité écolo­gique ne saurait être dis­so­cié de l'amé­li­o­ra­tion du fon­ction­nement du moulin. Cela né­ces­site no­ta­ment la reprise des ou­vra­ges de ré­gu­la­tion sous la con­duite d'un seul maître d'ou­vra­ge afin de garantir la cohé­rence des in­ter­ven­tions et l'op­ti­mi­sa­tion des coûts. Le SMBMA va pro­cé­der à l'ef­fa­ce-

ment de l'ou­vra­ge aval dit "du captage", sans in­té­rêt pa­tri­mo­nial, de­venu ob­so­lète depuis que l'ad­duc­tion d'eau po­table par la com­mune est assurée par le Siaep de la Ma­noise.

## Rivière de contournement

Le projet com­mun entre le SMBMA et la com­mune de Poissons con­si­ste à in­ter­venir sur l'ou­vra­ge amont, qui al­li­mente le moulin, afin d'y as­su­rer la con­ti­nuité écolo­gique par la créa­tion d'une rivière de contournement. Une prise d'eau y sera assurée par au­to­ma­ti­sa­tion. Le fon­ction­nement du moulin sera ainsi op­ti­mi­sé et péren­nisé par l'amé­li­o­ra­tion de la qualité du bief d'amenée. La com­mune a délégué sa ma­ti­se d'œuvre au SMBMA qui gère ce dossier com­plexe. Le syn­di­cat a solli­ci­té les aides du Conseil ré­gi­o­nal Grand Est, dans le cadre de l'AMI (Appel à ma­ni­fes­ta­tion d'inté-

ret) "eau et ter­ri­toire", pour l'amé­na­ge­ment hydrau­lique mul­ti­fonc­tions des ou­vra­ges de Poissons. Dans sa globalité, le chan­tier, est es­ti­mé à 450 000 € TTC avec un plan de finan­cement al­liant les aides de la Ré­gi­on Grand Est (à hauteur de 20 %), de l'Agence de l'eau Seine Nor­man­die (40 %), du Conseil dépar­te­men­tal de Haute-Marne (10 %), et du GIP Haute-Marne (10 %). Un che­minement péda­go­gique, visant à faire dé­cou­vrir le fon­ction­nement des cours d'eau et du moulin de Poissons, sera é­ta­bli avec con­nex­ion aux che­mins de ran­do­née. Les tra­vaux doivent dé­mar­rer en juillet-août, pour une durée de trois mois, une fois ob­te­nus le feu vert de la police de l'eau et les ac­cords de sub­ven­tions des di­vers par­te­naires.

**De notre correspondant**  
**Patrick Quercy**